

Grille tarifaire

Secteur privé Salariés et employeurs non-salariés

1. OFFRE SOCLE

- > Suivi de l'état de santé des salariés et des employeurs non-salariés*
- > Accompagnement individuel en psychologie du travail
- > Actions de médiation entre 2 personnes
- Vie de l'entreprise : participation au CSSCT, participation aux réunions de travail**, gestion de crise sanitaire**
- > Prévention des risques professionnels
- > Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et maintien en emploi : mobilisation et activation de la cellule PDP, accompagnement individuel des salariés, mise en place et suivi de l'Essai encadré
- > Sensibilisation et conseils collectifs (prévention des risques professionnels, PDP, promotion de la santé publique au travail) : webinaires ; actions intra-entreprises**; actions interentreprises ; journées de sensibilisation aux RPS
- > Plan de prévention annuel (entreprises de + de 250 salariés)
- * Les employeurs non-salariés dont l'entreprise est adhérente à un SPSTI, peuvent bénéficier de l'offre de services du SPSTI proposée aux salariés.
- ** Un forfait d'actions en milieu du travail par an et par tranche de 75 salariés

	Montant HT
	par salarié
Droits d'entrée facturable uniquement à la première inscription du salarié	10 €
Forfait annuel indépendant du nombre de visites effectuées dans l'année	115 €
pour un même salarié (suivi simple, renforcé, ou adapté)	
Intérimaire : forfait annuel indépendant du nombre de visites effectuées	101 €
dans l'année (suivi simple, renforcé, ou adapté)	
Rendez-vous non honoré	101 €

2. OFFRE COMPLEMENTAIRE: tarifs ou sur devis

Prestation de service hors forfait annuel d'actions en milieu du travail :

> Suivi de l'état de santé des salariés : prestations supplémentaires ou spécifiques, hors cadre de l'offre socle (sur devis)



- > Clinique du travail: Intervention collective, en entreprise (12 jours)
- > **Médiation collective :** 2 personnes et + : entretiens individuels préalables et séances de médiation collectives
- > Vie de l'entreprise : détachement IDEST dans le cadre d'une permanence infirmière en entreprise (sur devis) ; mise à disposition d'une cabine de téléconsultation en entreprise (sur devis)
- > Prévention des risques professionnels : accompagnement expert de niveau 2
- > Bien-être au travail: initiations complémentaires
- > **Actions de formation :** IPAL est un organisme de formation depuis le 23/11/05 enregistré sous le N° 11 94 06 742 94 auprès de la DRIEETS. Certification QUALIOPI obtenue sous le N° 2025-94514.
 - > Premiers secours : formations initiales et mises à jour
 - > Risques liés à l'activité physique au travail
 - > Référent échauffement en milieu professionnel

PRESTATIONS	Montant HT
ACTION EN MILIEU DE TRAVAIL HORS FORFAIT	900 €
SENSIBILISATION EN ENTREPRISE HORS FORFAIT	350€
MÉDIATION À PARTIR DE 3 PERSONNES (médiatrice IPAL + externe) *par salarié	95€*
INITIATION À LA MINDFULNESS EN ENTREPRISE (10 personnes – 1 jour)	900€
FORMATION (QUALIOPI)	Par salarié
SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (Formation initiale)	250 €
MAC SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (Maintien et Actualisation des Compétences)	150 €
INITIATION AUX PREMIERS SECOURS AVEC DAE (Défibrillateur Automatisé Externe)	75 €
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE PHYSIQUE IBC	275 €
(Industrie Bâtiment Commerces et activités de bureau)	
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE PHYSIQUE PE (Petite Enfance)	275 €
PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE 2S (Sanitaire et Médico-Social)	420 €
RÉFÉRENT À L'ÉCHAUFFEMENT EN MILIEU PROFESSIONNEL (REMP)	190 €

> Toutes actions en milieu du travail en plus, ou hors de l'offre socle.

3. OFFRE DÉCOUVERTE

Offre adaptée et destinée aux entreprises non adhérentes à Ipal : sur devis

- > Rencontre avec un professionnel médical de la santé au travail
- > Prévention des risques professionnels
- > Prévention de la désinsertion professionnelle
- Prestation de services « sur mesures »
- Actions de Formation